

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 66/119/SPCG accordant la concession définitive d'une parcelle de terrain, sise à Djibouti quartier 4

n° 66/119/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 11 du 01/11/1966

Date de publication
21 septembre 1966

Date du numéro
1 novembre 1966

TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive à M. Assoue Waiss, demeurant à Djibouti, quartier 4, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 168 mètres carrés, sise à Djibouti, quartier 4, avenue 13 et immatriculée au Livre foncier du Territoire sous le n°670. La mutation du Livre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire dans compter la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires montaires.